

Réseau d'hôpitaux de la Fondation Mohammed VI : Agadir ouvre le bal du programme

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-04-2023 10:00:00

La Fondation Mohammed VI pour la promotion des oeuvres sociales de l'éducation et de la formation vient d'attribuer le marché de la conception, de l'étude architecturale et technique ainsi que du suivi des travaux de l'hôpital régional d'Agadir. Il s'agit du premier établissement d'un réseau national que la fondation souhaite mettre en place.

L'hôpital régional de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des oeuvres sociales de l'éducation et de la formation enrichira bientôt l'offre de santé du nouveau pôle urbain d'Agadir. Le projet, qui a été validé par la Commission régionale unifiée de l'investissement (CRUI), est au stade de la conception et de l'étude architecturale et technique.

La fondation vient d'attribuer ce marché au groupement constitué de l'atelier d'architecture Hajji & El Ouali (à hauteur de 4% des honoraires) et au bureau d'études et de conseils Novec, filiale du groupe CDG (à hauteur de 2,5%). Le futur établissement, qui disposera de trois façades sur les voies publiques en cours d'aménagement, sera construit sur un foncier domanial de 3,26 ha, à proximité de la zone jouxtant le CHU d'Agadir, l'hôpital psychiatrique et la faculté de médecine en plus d'autres cliniques privées.

En termes de capacité prévue, l'hôpital comptera au total 203 lits, dont 121 lits d'hospitalisation, 60 lits d'hospitalisation de jour et 22 fauteuils de dialyse. Quant au secteur ambulatoire, il disposera de 33 salles de consultation, 55 salles d'explorations fonctionnelles et d'imagerie et 31 salles de traitement invasif, dont 9 salles d'opération, deux salles d'angiographie interventionnelle et six salles d'accouchement. L'hôpital sera également doté de 127 bureaux et six salles de cours et réunions.

Le premier jalon d'un réseau national

Le budget prévisionnel maximum prévu pour l'exécution des travaux a été fixé à 248 MDH hors taxes par l'Agence nationale des équipements publics en tant que maître d'ouvrage délégué. La réalisation de ce centre hospitalier s'inscrit dans le cadre du plan d'action présenté, en septembre 2018, devant le Roi Mohamed VI.

En effet, la fondation a décidé de lancer un nouveau programme qui consiste à compléter les prestations santé actuelles par la mise en place de son propre réseau d'établissements de santé. Ledit programme prévoit la création de quatre hôpitaux de 120 à 220 lits ainsi que d'une vingtaine de cliniques et centres de soins ambulatoires dans différentes villes du Royaume avec une couverture équitable du territoire national. L'Hôpital régional d'Agadir sera donc le premier hôpital relevant de ce programme. Il sera exploité par une filiale de la fondation et fonctionnera sur un mode semi-ouvert, en ce sens que les médecins seront pour la plupart permanents avec une minorité de vacataires.

Le futur centre de santé sera de court séjour, à gestion privée et à but non lucratif, à vocation provinciale et régionale. Il offrira aux bénéficiaires de la fondation, comme à la population en général,

des prestations de diagnostic et de traitement dans toutes les spécialités médicales sauf en chirurgie cardiovasculaire, afin d'apporter une réponse de qualité à la demande de soins identifiée dans la région par une étude de marché préalable. L'hôpital se veut un centre de référence avec des capacités d'accueil pour les étudiants des filières paramédicales et médicales. Le programme médical prévoit une extension future des capacités d'hébergement sans devoir étendre le bloc opératoire, l'imagerie et le laboratoire.

Les implantations arrêtées sur la base d'une étude de marché

La mission de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des oeuvres sociales de l'éducation et de la formation a été récemment complétée par la possibilité de créer et d'exploiter, en propre ou par l'intermédiaire d'un partenaire institutionnel, des hôpitaux et centres de jour.

C'est dans ce sens qu'elle a décidé de lancer son nouveau programme. Les implantations sont arrêtées sur la base des résultats d'une étude de marché, portant sur 34 villes et zones d'achalandage avec l'objectif de création d'un centre de jour à moins de deux heures de route de 90% de la population des bénéficiaires du régime d'Assurance maladie obligatoire (AMO). Quant aux populations enclavées, elles seront desservies par des unités mobiles médicalisées offrant des consultations spécialisées ainsi que des prestations d'imagerie et de biologie médicales.

Ce programme devra être réalisé en une décennie avec une planification en cinq phases. La fondation dispose déjà d'une étude de marché pour le secteur de la santé, réalisée début 2019 par un cabinet spécialisé. Cette étude fait apparaître les écarts entre l'offre de soins et la demande en 2018, et avec une prospective en 2030. Elle a également permis de mettre en évidence le gap à l'échelle régionale et de prioriser les villes cibles pour l'installation des hôpitaux et des centres de jour. La fondation s'est dotée ainsi des données permettant de décliner ce programme médical dans chacune des villes cibles.

Les Inspirations ÉCO